



INFORMATION MUNICIPALE

Le Maire de Lumigny-Nesles-Ormeaux (77540) informe qu'une procédure de reprise des tombes en état d'abandon est en cours dans les cimetières communaux depuis plus de 3 ans.

La liste des tombes concernées était consultable en Mairie aux jours d'ouverture, un avis informait de la procédure à la mairie et aux cimetières.

Le Mardi 14 Juin 2016 à 14 h 00 , il sera procédé, au cimetière située à Lumigny, en présence de Madame le Maire, à l'établissement du second procès-verbal constatant l'état d'abandon.

Les familles désireuses de conserver leurs droits et places dans les cimetières, devront réaliser les travaux suffisants et validé par l'autorité municipale, impérativement avant cette date!